

ARRÊTÉ DE COMPOSITION DU JURY - JUIN 2026

N° DES-BTSMECP-2026-06-037

Fixant la composition des jurys de délibération du brevet de technicien supérieur
spécialité Métiers de l'esthétique - cosmétique - parfumerie
session 2026

La directrice du service interacadémique des examens et concours,

Vu les articles D. 222-4 et suivants du code de l'éducation portant création du Service interacadémique des examens et concours des Académies de Paris, Créteil et Versailles et définissant les attributions de sa directrice ;

Vu les articles D. 643-1 et suivants du code de l'éducation relatifs au règlement général du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2022 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur spécialité Métiers de l'esthétique - cosmétique - parfumerie ;

ARRÊTE :

Article 1 : Sont nommés président et membres du jury pour la délivrance du brevet de technicien supérieur spécialité Métiers de l'esthétique - cosmétique - parfumerie :

Président : Madame Nathalie COLIN, inspectrice d'académie – inspecteur pédagogique régional ;

Enseignant-chercheur : Monsieur Xavier LABOUEZ;

Enseignants : Mesdames Marie-France COLLET, Célia ANDRADE, Delphine COSSIGNY, Chrystele PAJOT et Monsieur François BOITTE.

Professionnels : Mesdames Justine GOSSELIN, Ophélie ORVAL, Marie-Florence GAUDIN, Magali BASIN et Monsieur Marc CHEVROLAT.

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 18 juin 2026

Aurore COLLET

